CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

2ème RÉUNION DE 2013

Séance du 20 février 2013

CG 13/2ème/III-01

L'an deux mille treize, le 20 février, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE DE COLLÈGES

———

Nous devons examiner, au cours de la présente réunion, les propositions budgétaires 2013 en matière de collèges.

En préambule, je souhaite rappeler, à travers quelques chiffres, l'effort important consenti par notre collectivité en direction des collèges. En effet, sur la période de **1986** à **2012**, ce sont :

- **56,07 millions d'euros** qui ont été consacrés au fonctionnement (Annexe 1), et
- **107,72 millions d'euros** aux travaux et à l'équipement (Annexe 2).

Dans le même temps, les effectifs ont augmenté de 983 élèves, passant de 8 877 collégiens en 1986 à 9 860 à la dernière rentrée.

Néanmoins, dans un souci permanent de bien-être des élèves, pour accroître la qualité des lieux d'enseignement, **les rapprocher de leur domicile** et accompagner l'évolution des normes pédagogiques, l'Assemblée Départementale a affirmé sa volonté d'investir toujours plus pour les jeunes tarn-et-garonnais en **construisant 5 collèges** :

- Jean-Jacques Rousseau à Labastide Saint-Pierre,
- Antonin Perbosc à Lafrançaise,
- Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse,
- Vercingétorix à Montech,
- Manuel Azaña à Montauban.

Vous voudrez bien trouver ci-après, d'une part, l'histogramme des effectifs sur la période de 1986 à nos jours tant sur les collèges publics que privés et, d'autre part, l'évolution des subventions de fonctionnement durant la même période dans les secteurs public et privé.

9 860 élèves sont recensés à la rentrée 2012 dans les collèges publics, soit **294 élèves de plus** par rapport à la rentrée 2011 (+ 3,07 %) et **2 443** élèves pour les collèges privés, soit **124 de plus** par rapport à la rentrée précédente (+ 5,35 %).

Évolution des effectifs des collèges publics

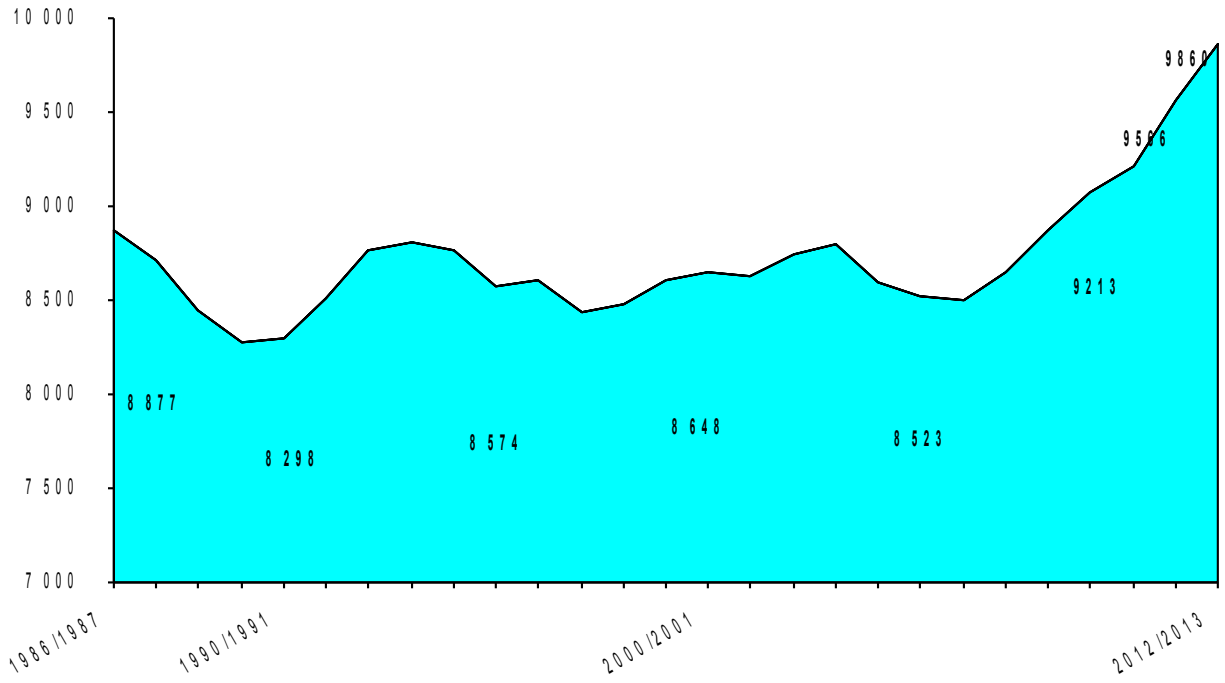

Evolution des effectifs des collèges privés

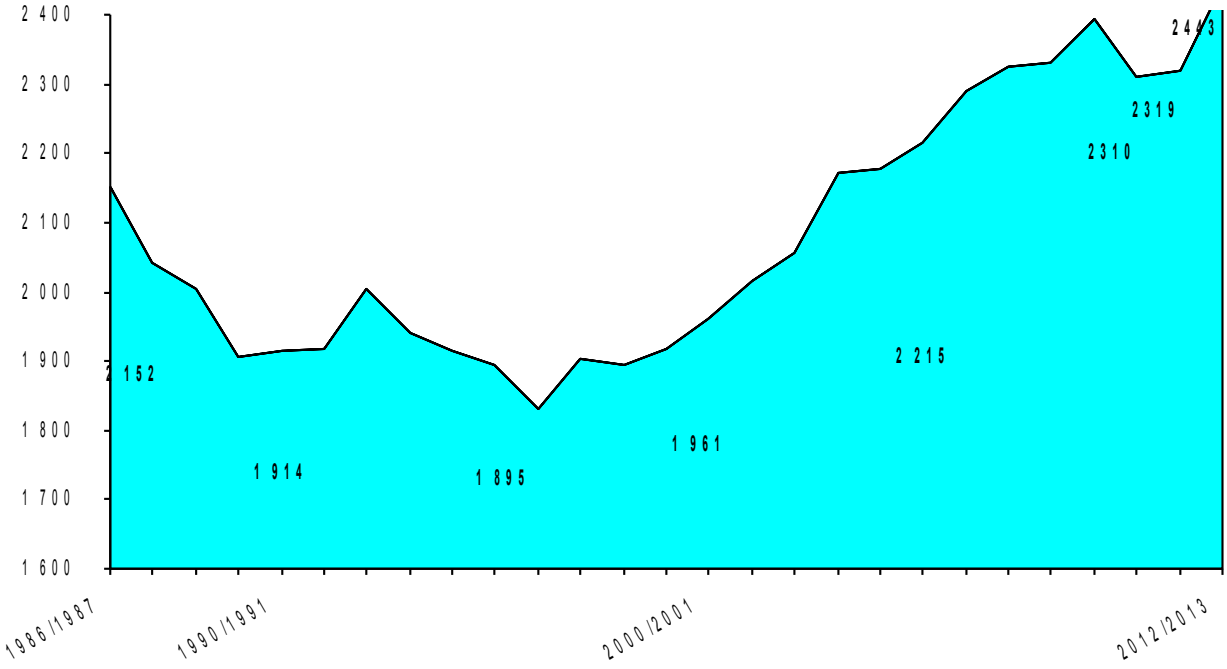

Effectifs et capacités par collège

COLLÈGES	CAPACITE ACCUEIL			EFFECTIFS 2010					EFFECTIFS 2011					EFFECTIFS 2012				
	CLG	SEGPA	TOTAL	CLG	SEGPA	ULIS	MGI	TOTAL	CLG	SEGPA	ULIS	MGI	TOTAL	CLG	SEGPA	ULIS	MGI	TOTAL
BEAUMONT DE LOMAGNE Théodore Despeyrous	440		**440**	352				**352**	362				**362**	399				**399**
CASTELSARRASIN Jean de Prades	580	96	**676**	546	62		5	**613**	552	58		5	**615**	591	61		15	**667**
CASTELSARRASIN Pierre Flamens	480		**480**	458		11		**469**	491		11		**502**	465		11		**476**
CAUSSADE Pierre Darasse	900	96	**996**	737	58	12		**807**	785	55	13		**853**	776	59	14		**849**
GRISOLLES Jean Lacaze	600		**600**	588				**588**	603				**603**	647				**647**
LABASTIDE SAINT PIERRE Jean-Jacques Rousseau	550		**550**	492				**492**	511				**511**	560				**560**
LAFRANCAISE Antonin Perbosc	450		**450**	399				**399**	409				**409**	412				**412**
LAUZERTE Pays de Serres	380		**380**	278				**278**	294				**294**	294				**294**
MOISSAC François Mitterrand	900	96	**996**	521	41	11		**573**	514	41	10		**565**	524	36	11		**571**
MONTAUBAN Manuel Azaña	400	96	**496**	355	63	23		**441**	437	64	18		**519**	466	61	23		**550**
MONTAUBAN Ingres	1 200		**1 200**	805		9		**814**	797		18		**815**	865		18		**883**
MONTAUBAN Jean Jaurès	650		**650**	609				**609**	654				**654**	659				**659**
MONTAUBAN Olympe de Gouges	900	96	**996**	729	88	11		**828**	707	93	10		**810**	707	90	12		**809**
MONTECH Vercingétorix	400		**400**	501		11		**512**	560		8		**568**	549		12		**561**
NÈGREPELISSE Jean-Honoré Fragonard	650		**650**	565				**565**	586				**586**	603				**603**
SAINT ANTONIN NOBLE VAL Pierre Bayrou	360		**360**	252				**252**	270				**270**	265				**265**
VALENCE D'AGEN Jean Rostand	840	48	**888**	585	25	11		**621**	594	26	10		**630**	615	29	11		**655**
TOTAL.....	**10 680**	**528**	**11 208**	**8 772**	**337**	**99**	**5**	**9 213**	**9 126**	**337**	**98**	**5**	**9 566**	**9 397**	**336**	**112**	**15**	**9 860**

SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
ULIS : Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire
MGI : Mission Générale d'Intégration

Evolution des subventions de fonctionnement aux collèges publics
(période de 1986-2012- en Euros)

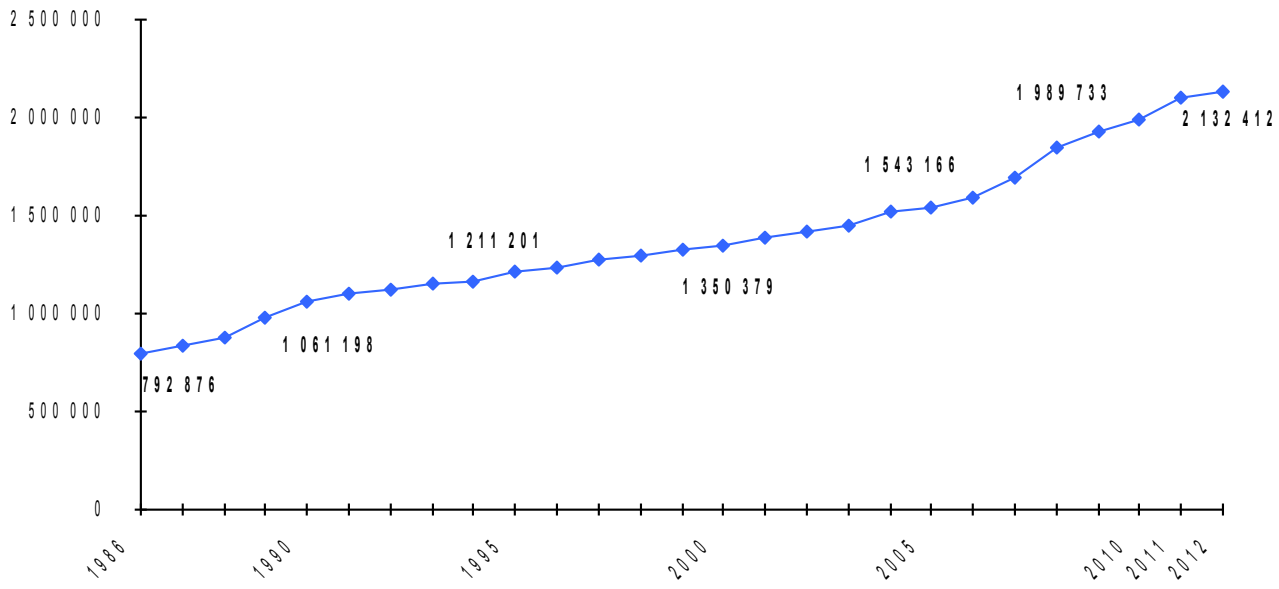

Evolution des subventions de fonctionnement aux collèges de l'Enseignement Privé sous contrat d'Association (période de 1986-2012 – en Euros)

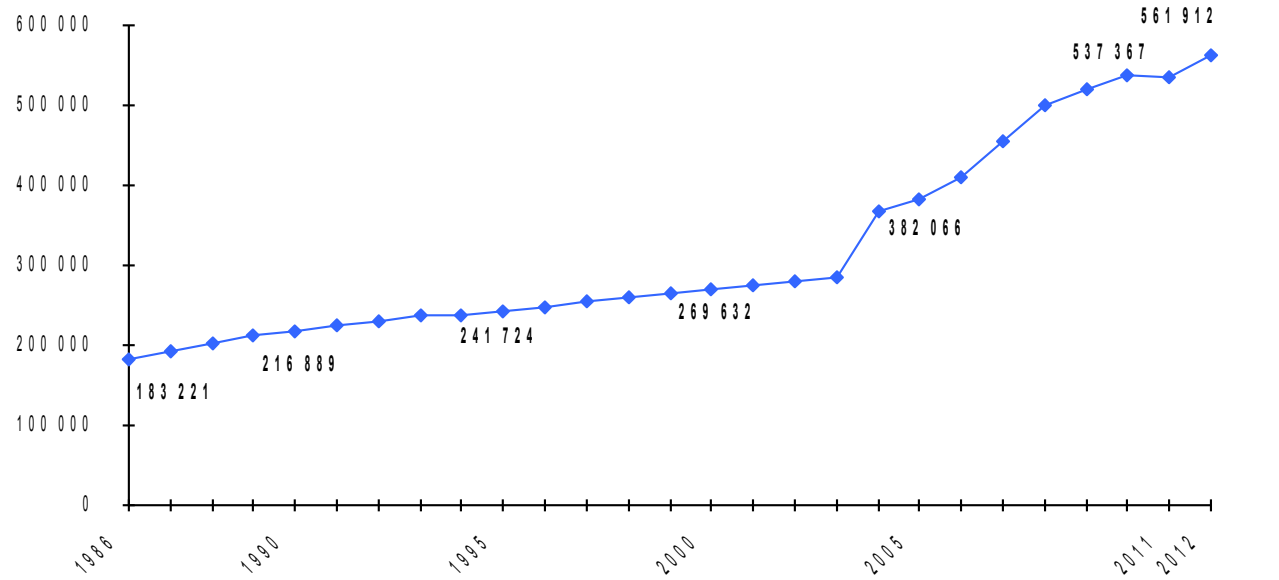

Au delà de ce récapitulatif chiffré auquel il convient d'ajouter **17 M €** relatifs aux installations sportives de ces mêmes collèges, je tiens à souligner les efforts d'investissements réalisés d'une part, pour **améliorer les capacités d'accueil** et, d'autre part, pour **mieux les répartir** sur le territoire départemental.

Dans le même temps, le Conseil Général mène un **plan de réparations, réhabilitations et restructurations** des établissements dans **2 cadres différents** :

l'un, **pluriannuel**, datant de 2003, a pour but de planifier les grosses opérations jugées prioritaires qui, en l'espace de 10 ans, permettent une mise à niveau de tous les établissements publics de Tarn-et-Garonne : il s'agit du **programme prévisionnel d'investissement (P.P.I.)**,

l'autre, concerne les **programmes annuels de travaux**.

Concernant le programme prévisionnel d'investissement cette vaste opération, qui s'échelonne sur la période **2003-2012**, représente plus de **30 millions d'euros** de travaux, soit l'équivalent de 2 collèges.

Aujourd'hui sur les **52 tranches** que compte ce programme :

36 sont terminées,
8 sont en cours,
8 restent à lancer.

Le PPI va permettre d'accomplir un pas important vers l'objectif que nous nous étions fixé : réunir les conditions matérielles (locaux, équipements, câblage informatique) pour favoriser la réussite de chacun des collégiens de notre département et apporter des réponses adaptées aux exigences de scolarisation du terrain.

******

Je vous propose maintenant d'examiner les propositions budgétaires pour 2013.

I – FONCTIONNEMENT

Les crédits de fonctionnement comprennent :

1. Les dotations obligatoires aux collèges publics et privés,
2. Les actions partenariales facultatives,
3. L'entretien et les petits travaux dans les établissements,
4. Des opérations spécifiques liées à des travaux.

1. Participation aux dépenses de fonctionnement des collèges publics et privés

- **Collèges publics**
  (article 65511 - sous-fonction 221).....**2 334 618 €**

La répartition par collège est établie conformément aux critères et méthodes de calcul définis depuis la décision modificative n° 2 de 2003 dont je vous rappelle les grands principes :

application d'un **forfait au m²** pour les surfaces bâties et non bâties,
prise en compte des **dépenses de viabilisation** de l'année n-2,
intégration des **contrats de maintenance** obligatoires (installations électriques, extincteurs, chaufferies, ascenseurs, gaz…),
application d'un **forfait par élève** de l'enseignement général et de l'enseignement technique.

Au titre de l'année 2012-2013 nous avons décidé, lors de notre décision modificative n° 1 de 2012, de revaloriser, comme nous le faisons chaque année, les variables dont vous trouverez le détail en Annexe 3.

Le montant voté lors de cette session s'élevait à **2 334 618 €**.

Vous pouvez consulter, en Annexe 4, la répartition de la dotation attribuée à chaque établissement telle que nous l'avons actée en juin 2012.

- **Collèges privés – Dotation de fonctionnement « part matériel »**
  (article 65512 - sous-fonction 221)..... **627 851 €**

Conformément aux lois de décentralisation, le Département participe chaque année aux dépenses de fonctionnement en matériel des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat. Une dotation de fonctionnement, dite « **part matériel** », fondée sur la parité avec les dotations des collèges publics, est donc versée aux collèges privés par rapport au coût moyen d'un élève de collège public.

Lors des précédentes sessions, je vous avais informés que, suite à la jurisprudence du Tribunal Administratif de Montpellier d'octobre 2008 contre le Département de l'Hérault, qui a donné raison aux OGEC (Organismes de Gestion des Etablissements Catholiques), la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique Albi-Montauban avait saisi notre collectivité pour une remise à plat des dotations « part matériel » et « part personnel ».

Suite aux négociations avec les représentants de l'enseignement privé, un compromis a été trouvé en 2012 et approuvé par l'Assemblée départementale lors de la Décision Modificative n° 2 du 15 Novembre 2012, accord qui a été formalisé par une convention triennale 2012, 2013 et 2014 établissant le coût à l'élève pour ces trois ans.

Pour 2013, le taux fixé pour la dotation « part matériel » s'élève à **257 €** par collégien, qui, rapporté au nombre d'élèves de l'enseignement privé à la rentrée 2012 (2 443), donne une enveloppe de **627 851 €**.

Par ailleurs, à la demande des responsables de l'enseignement catholique qui ont souhaité que cette enveloppe soit répartie en majorant de 25 % les 80 premiers élèves de chaque collège privé afin de favoriser les « petits » établissements, les critères suivants seront appliqués pour 2013 :

- 302,7830 € pour les 80 premiers élèves,
- 242,2264 € pour les suivants.

Je vous propose donc de ratifier l'inscription d'un crédit de **627 851 €** à l'intention des 8 collèges privés de Tarn-et-Garonne sous contrat d'association, la répartition de cette somme figurant en Annexe 5 de mon présent rapport.

Conformément à la convention, le mandatement des sommes dues aux collèges privés sera effectué en deux fois (60 % versés au plus tard le 31 mai, le solde avant le 15 juillet).

Collèges privés – Dotation « part personnel »
(article 655124 – sous-fonction 221) ..... **624 993 €**

Avec la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, une deuxième dotation, dite « **part personnel** » est transférée aux Départements et versée depuis 2007 aux collèges privés. Cette contribution, également fondée sur la parité, est calculée par rapport aux dépenses de rémunération des personnels non enseignants afférentes à l'externat des collèges publics assurées par le Département. Une compensation gelée, d'un montant de 485 000 €, est versée par l'Etat.

Comme je vous l'ai indiqué précédemment, cette politique, au même titre que la dotation « part matériel » des collèges privés, faisait partie des négociations avec les représentants de l'enseignement privé.

Conformément à la convention triennale susvisée, le taux fixé pour 2013 s'élève à **255,83 €** par collégien qui, rapporté au nombre d'élèves de l'enseignement privé à la rentrée 2012 (2 443), donne une enveloppe de **624 993 €**.

Comme pour la dotation « part matériel », cette enveloppe sera répartie en majorant de 25 % les 80 premiers élèves de chaque collège privé en appliquant les critères suivants :

- 301,4048 € pour les 80 premiers élèves,
- 241,1238 € pour les suivants.

Je vous propose donc de ratifier l'inscription d'un crédit de **624 993 €** à l'intention des 8 collèges privés de Tarn-et-Garonne sous contrat d'association, la répartition de cette somme figurant en Annexe 6 de mon présent rapport.

Le mandatement des sommes dues au titre de cette dotation sera également effectué en deux fois (60 % versés au plus tard le 31 mai, le solde avant le 15 juillet).

2. Actions partenariales des collèges

Actions partenariales des projets d'établissement des collèges
(article 655112 – sous-fonction 221)..... **111 274 €**

L'enveloppe globale consacrée à ces **actions facultatives** ayant été arrêtée à 150 000 € à l'occasion de notre décision modificative n° 2 de 2012 je vous propose, aujourd'hui, compte tenu des crédits déjà inscrits l'an dernier, de ratifier l'inscription du solde, à savoir **111 274 €**.

Sections et classes sportives
(article 655113 – sous-fonction 221) : fonctionnement..... **32 750 €**
(article 6218 – sous-fonction 221) : prestataires extérieurs..... **14 975 €**
(article 6288 – sous-fonction 221) : professeurs..... **20 025 €**

Compte tenu de la décision modificative n° 2 en l'espèce, il convient de procéder à l'inscription des crédits de paiement correspondants :

le solde des subventions de fonctionnement versées aux établissements, à savoir **32 750 €**,

la totalité des crédits relatifs à la rémunération des intervenants (prestataires extérieurs et professeurs) pour l'encadrement spécifique de ces activités sportives, à savoir **35 000 €**.

Dotations complémentaires
(article 655111 – sous-fonction 221).....**140 000 €**
(article 655114 – sous-fonction 221).....**15 000 €**

Les collèges Manuel Azaña à Montauban et Vercingétorix à Montech bénéficient d'un service de transport afin d'acheminer leurs élèves vers les installations sportives couvertes de manière à suivre les cours d'éducation physique et sportive.

Pour financer ces besoins, il convient d'attribuer à ces établissements une subvention de **40 000 €** pour le collège Manuel Azaña et **22 000 €** pour le collège Vercingétorix.

De plus, depuis septembre 2009, le Conseil Régional nous a informés que des subventions étaient attribuées aux lycées, qui en feront la demande, pour la préparation de repas à partir de produits régionaux sous signe d'identification et de la qualité et de l'origine (SIQO), dont les produits bio. Cette aide, estimée à 1 € par rationnaire sur la base d'un déjeuner par semaine, permet d'assurer le surcoût d'approvisionnement sans modifier les tarifs appliqués aux familles.

Afin de faire face aux frais occasionnés par ce différentiel repas, dont le coût est estimé à **13 000 €,** il convient d'attribuer une subvention de ce montant au collège François Mitterrand à Moissac.

D'autre part, je vous rappelle que dans le cadre des travaux de restructuration de la demi-pension au collège Jean Lacaze à Grisolles, cet établissement va devoir recourir à un prestataire de service pour la livraison des repas. Ce fonctionnement va occasionner un différentiel entre les prévisions de recettes et de dépenses que nous ne pouvons faire supporter aux familles. Il convient donc de prévoir lors de cette session un versement de **65 000 €**.

Enfin, conformément à la convention qui confie la gestion de la Cité Scolaire de Moissac à la Région, le Conseil Général est appelé à participer, au prorata de l'effectif du collège, aux frais d'assurance de cet ensemble immobilier soit **15 000 €**.

3. Entretien et petites réparations dans les collèges

Entretien et réparations de bâtiments et biens mobiliers
(article 61522 – sous-fonction 221)..... **50 000 €**
(article 61558 – sous-fonction 221)..... **4 000 €**

Ces enveloppes permettent de financer certaines interventions non programmées, ou réparations urgentes, sur les biens immobiliers et mobiliers des collèges dont la nature et le coût ne permettent pas une imputation en section d'investissement.

Comme pour la section d'investissement (article 231312 et 2317312, sous-fonction 221 - opération : interventions urgentes), un rapport sera présenté, **pour information**, à la Commission Permanente sur les opérations réalisées sur les biens immobiliers en 2013 supérieures à **2 000 €**.

Produits d'entretien EMOES
(article 60631 – sous-fonction 221)..... **2 500 €**

Entretien des terrains, parcs et jardins *(élagages, etc.)*
(article 61521 – sous-fonction 221)..... **4 000 €**

4. Opérations spécifiques

Tout d'abord, certains collèges sont actuellement concernés par **l'implantation de bâtiments démontables**, pour lesquels des frais de diverses natures sont engagés.

Locations mobilières et frais d'installation
(article 6135 – sous-fonction 221)..... **85 000 €**
(article 6188 – sous-fonction 221)..... **5 000 €**

Cette ligne budgétaire permet de financer la location du bâtiment démontable qui est actuellement installé au collège Jean Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre. De plus, deux nouvelles structures seront installées, début mars, au collège Jean de Prades à Castelsarrasin dans le cadre des travaux de restructuration de cet établissement. Le montant estimatif de cette ligne budgétaire s'élève à **82 000 €** auquel il convient de prévoir une somme de **3 000 €** pour financer une éventuelle location de matériel.

Parfois, lors de l'installation ou de la restitution de bâtiments démontables, des adaptations ou des réparations sont parfois nécessaires. Pour cette année, le montant prévisionnel de ces frais est estimé à **5 000 €**.

Enfin, je vous rappelle que nous avons installé trois bâtiments modulaires au collège Vercingétorix à Montech en décembre 2012. Cela nous permettra à terme de disposer rapidement de structures pour d'autres collèges notamment, qui sont régulièrement concernés par des opérations de restructuration.

Ensuite, comme chaque année, un certain nombre de **crédits sont nécessaires pour lancer les appels d'offres liés aux programmes de travaux** : publicité, dossiers techniques, diagnostics préalables, etc.

Etudes et recherches
(article 617 – sous-fonction 221)..... **500 €**

Frais d'honoraires
(article 6228 – sous-fonction 221)..... **10 000 €**

Annonces et insertions
(article 6231 – sous-fonction 221)..... **3 000 €**

Catalogues, imprimés et publications
(article 6236 – sous-fonction 221)..... **400 €**

II – TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION POUR L 'ENSEIGNEMENT (TICE)

Ces crédits, pour les nouvelles technologies, concernent l'Environnement Numérique de Travail dans les collèges publics :

(article 6156 – sous-fonction 221)..... **20 000 €**
(article 6568 – sous-fonction 221)..... **10 000 €**

Depuis 2008, l'Assemblée départementale avait souhaité déployer l'Environnement Numérique de Travail dans tous les collèges publics. Je vous rappelle que lors de notre séance du 21 avril 2011 nous avons décidé de poursuivre la mise à disposition de l'ENT pour assurer sa continuité en partenariat avec le Rectorat, la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), le Conseil Régional ainsi que les Conseils Généraux de l'Ariège, de l'Aveyron, du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées et du Tarn.

Cet ENT est un portail qui permet d'accéder, via un point d'entrée unique et sécurisé, à un bouquet de services numériques. Ils sont destinés aux enseignants, aux élèves, à l'ensemble des personnels de l'établissement et aux parents d'élèves. L'ENT est le prolongement numérique de l'établissement accessible 7 jours sur 7, appelé aussi « cartable numérique ».

Depuis décembre 2011, tous les collèges bénéficient de l'ENT.

Les marchés ont été relancés et notifiés en juin 2012. La Région reste « coordonnateur » du groupement et sera notamment en charge de l'organisation, la signature et l'exécution des marchés communs à l'ensemble des membres.

Enfin, je vous rappelle que fin 2008, nous avions lancé, dans le cadre de la **1ère tranche du programme pluriannuel de modernisation informatique des collèges**, une première vague d'intervention avec l'installation de 679 micro-ordinateurs fixes et de tous les équipements nécessaires à leur interconnexion en réseau et à internet. Ce premier déploiement visait à l'époque le ratio de **8 élèves par ordinateur**, en tenant compte des postes existants.

A terme, l'Assemblée Départementale avait souhaité remplacer l'ensemble des stations obsolètes pour atteindre **l'objectif d'un ordinateur pour six élèves**.

Pour ce faire, les opérations de renouvellement de la première tranche de ce programme et de déploiement de la seconde tranche ont été exécutées entre le 12 novembre et le 5 décembre 2012 dans les 17 collèges du Département, en collaboration étroite avec la direction de l'Informatique.

Ainsi, **1 531 micro-ordinateurs** et 89 imprimantes ont été déployés et configurés par notre prestataire de service avec la participation des gestionnaires de réseau dans chaque établissement.

Seuls les 31 postes supplémentaires du collège Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val seront déployés à l'achèvement de la première phase des travaux de restructuration de cet établissement qui sont actuellement en cours.

III – INVESTISSEMENT

Les crédits d'investissements comprennent :

1. Les différents programmes de travaux annuels,
2. Les programmes pluriannuels de travaux sur les bâtiments, dont le PPI,
3. Les programmes d'équipement, qu'il s'agisse du 1er ou d'un renouvellement,
4. Des frais divers liés aux opérations.

1. Travaux annuels

Je vous rappelle que, depuis la nouvelle nomenclature comptable (M52), les travaux réalisés doivent être scindés entre :

⇨ les travaux dans les **collèges propriété du Conseil Général** :

- Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre,
- Antonin Perbosc à Lafrançaise,
- Manuel Azaña à Montauban,
- Vercingétorix à Montech,
- Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse,

⇨ les travaux dans les **collèges reçus à disposition** :

- Théodore Despeyrous à Beaumont de Lomagne,
- Pierre Flamens et Jean de Prades à Castelsarrasin,

- Pierre Darasse à Caussade,
- Jean Lacaze à Grisolles,
- Pays de Serres à Lauzerte,
- François Mitterrand à Moissac,
- Ingres, Jean Jaurès et Olympe de Gouges à Montauban,
- Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val,
- Jean Rostand à Valence d'Agen.

S'agissant du ***programme annuel de travaux à thèmes***, comme chaque année, je vous propose la réalisation d'opérations touchant un ou plusieurs des domaines suivants :

- sécurité et hygiène,
- mise à niveau des chaufferies,
- rénovation des demi-pensions et internats,
- mise aux normes des établissements en matière d'accessibilité aux handicapés,
- entretien des logements de fonction,
- maintenance du clos et du couvert,
- études et travaux divers.

Enfin, au titre des ***interventions urgentes***, je vous propose une enveloppe permettant de financer les opérations, non prévues dans les deux rubriques précédentes, résultant de désordres ponctuels affectant une ou plusieurs structures de collèges.

Ne sont toutefois examinées dans ce cadre, sauf cas particuliers, que les demandes atteignant ou excédant 1 500 € TTC, les autres devant être supportées par les établissements ou imputées, le cas échéant, sur les enveloppes prévues à cet effet en section de fonctionnement.

S'agissant des opérations d'un montant supérieur à **2 000 €**, elles feront l'objet d'un rapport en Commission Permanente en fin d'exercice.

a. Travaux dans les cours des collèges propriété du Département
(article 23122 – sous-fonction 221)

Autorisation de programme 2013..... **155 000 €**
avec l'échéancier suivant en crédits de paiement :
- BP 2013 : 125 000 €
- BP 2014 : 30 000 €

Crédits de paiement inscrits au BP 2013.....**125 000 €**

Collège Jean Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre :
Aménagement du parking -1ère phase : **50 000 €**

Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise :
Réfection des terrasses avec mise en place de végétaux : **25 000 €**

Collège Vercingétorix à Montech :
Aménagement de la cour : **40 000 €**

Collège Jean Honoré Fragonard à Nègrepelisse :
Réfection des espaces verts de la cour avec mise en place de végétaux : **40 000 €**

b. Travaux dans les cours des collèges mis à disposition du Département
(article 231722 – sous-fonction 221)

Autorisation de programme 2013.....**100 000 €**
avec l'échéancier suivant en crédits de paiement :
- BP 2013 : 80 000 €
- BP 2014 : 20 000 €

Crédits de paiement inscrits au BP 2013.....**80 000 €**

C*ollège Jean Lacaze à Grisolles*
Mise en place d'un portail accès livraison : **9 000 €**
Réaménagement de l'entrée du personnel : **12 000 €**

Collège du Pays de Serres à Lauzerte :
Réfection des deux cours : **67 000 €**
Mise en place d'une haie : **5 000 €**

Collège Ingres à Montauban :
Création d'un réseau eau pluvial : **7 000 €**

c. Programmes annuels de travaux dans les collèges propriété du Département
(article 231312 – sous-fonction 221)

Autorisation de programme globale 2013.....**310 000 €**
Crédits de paiement inscrits au BP 2013 .....**310 000 €**

L'autorisation de programme globale 2013 de **310 000 €** est ainsi détaillée :

Programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations :	**123 000 €**
➢ Annexe 7	
Programme annuel de travaux à thèmes :	**178 000 €**
➢ Annexe 8	
Interventions urgentes :	**5 000 €**
Etudes et travaux divers :	**4 000 €**

d. Programmes annuels de travaux dans les collèges reçus à disposition
(article 2317312 – sous-fonction 221)

Autorisation de programme globale 2013.....**1 148 000 €**
avec l'échéancier suivant en crédits de paiement :
- BP 2013 : 1 128 000 €
- BP 2014 : 20 000 €

Crédits de paiement inscrits au BP 2013 .....**1 128 000 €**

L'autorisation de programme globale 2013 de **1 148 000 €** est ainsi détaillée :

Programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations :	**247 000 €**
➢ Annexe 9	
Programme annuel de travaux à thèmes :	**873 000 €**
➢ Annexe 10	
Interventions urgentes :	**20 000 €**
Etudes et travaux divers :	**8 000 €**

2. Travaux pluriannuels dans les bâtiments

a. Construction, extension et restructuration des collèges publics : PPI
(article 2382 – sous-fonction 221)

Comme à chaque session, je souhaite vous faire un point sur les tranches réalisées et les opérations en cours, établissement par établissement, dans le cadre du **programme prévisionnel d'investissement 2003-2012**. Le détail qui recense l'ensemble des opérations relatives à ce programme et fait apparaître le phasage, l'état d'avancement et le coût figure en Annexe 11.

A ce jour sur 52 opérations :

- 36 sont terminées,
- 8 sont en cours,
- 8 restent à lancer.

➢ ***<u>Collège T. Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne</u>***

Les phases 2003, 2004, 2005, 2006, 2007 et 2009 ont été réalisées.

S'agissant des deux dernières phases (intérieur du bâtiment externat et cour) le mandataire et l'architecte ont été désignés, le démarrage des travaux est prévu en juin 2013.

- ***Collège Flamens à Castelsarrasin***

Les deux tranches programmées sont terminées.

- ***Collège Jean de Prades à Castelsarrasin***

Les deux premières phases sont terminées (chaufferie et bâtiment Alti).

Pour la phase 2009-2010, correspondant à la restructuration des bâtiments externat et ancien internat, le mandataire et l'architecte ont été désignés. Les travaux commenceront fin février.

Au titre de 2013, je vous demande de bien vouloir ratifier un crédit de paiement de **130 000 €** sur l'autorisation de programme 2009.

- ***Collège Pierre Darasse à Caussade***

Les six premières phases sont globalement terminées.

Concernant la deuxième partie de la phase 2008-2009 relative à la restructuration du rez-du-chaussée et du 1er étage du bâtiment internat et des ateliers, le démarrage des travaux est prévu au cours du deuxième semestre 2013.

- ***Collège Jean Lacaze à Grisolles***

Les trois premières phases concernant la restructuration du bâtiment administration, salles de classe et du bâtiment CDI ont été réalisées.

S'agissant de la phase relative à la création d'un parking et la réfection des cours, les travaux débuteront dans le courant du dernier trimestre 2013.

A cet effet, je vous propose donc, au titre de 2013, de bien vouloir ratifier un crédit de paiement de **200 000 €** au titre de l'autorisation de programme 2010.

- ***Collège Jean Jacques Rousseau à Labastide Saint-Pierre***

Les deux tranches programmées sont terminées.

- ***Collège du Pays de Serres à Lauzerte***

Les quatre premières phases concernant la restructuration du bâtiment externat sont achevées.

Suite à la fermeture de l'internat dans cet établissement, il était nécessaire de revoir de manière globale la restructuration des locaux disponibles.

Ces espaces libérés vont nous permettre d'envisager le regroupement de l'administration, de locaux scolaires et notamment le Centre de Documentation et d'Information.

Par ailleurs, la zone demi-pension ne répondant plus aux normes d'hygiène, de sécurité et de fonctionnement, il convient de prévoir sa restructuration complète. Ainsi, nous devons intégrer ces travaux dans une nouvelle opération globale.

Enfin, il est aussi nécessaire de revoir l'aménagement de l'entrée principale ainsi que la réhabilitation des cours.

A cet effet, au titre de 2013, je vous propose d'augmenter l'autorisation de programme 2011 de **2 670 000 €** avec inscription d'un premier crédit de paiement de **130 000 €**.

A l'achèvement de cette opération, nous examinerons, dans le cadre d'un prochain programme, le devenir des bâtiments actuels CDI et administration.

➢ ***Collège François Mitterrand à Moissac***

Un programme de travaux en deux tranches a été prévu.

S'agissant de la phase 2010-2011, relative à la restructuration du bâtiment segpa, le mandataire et l'architecte ont été désignés. Le démarrage de cette opération est programmée en juin prochain.

Enfin, pour la dernière tranche relative à l'isolation des façades le mandataire et l'architecte ont été désignés et les travaux devraient commencer cet été.

➢ ***Collège Ingres à Montauban***

Cet établissement a fait l'objet d'une vaste opération de restauration en 12 tranches pour un montant de **6 780 000 €** qui s'est terminée en 2002.

Dans le cadre du programme prévisionnel d'investissement, l'Assemblée départementale a adopté une autorisation de programme pour la mise aux normes des cuisines. Cette opération a été livrée en septembre 2009.

➢ ***Collège Jean Jaurès à Montauban***

En 2007, l'Assemblée départementale a adopté l'autorisation de programme pour les travaux de restructuration du bâtiment ancien et le remplacement des menuiseries extérieures. Cette opération a été livrée au 1er trimestre 2010.

➢ ***Collège Olympe de Gouges à Montauban***

Sur la période 2003-2012, un programme de travaux en 7 tranches a été adopté. A ce jour, quatre tranches sont achevées.

Concernant les trois dernières tranches, le mandataire a été désigné et la nomination de l'architecte est en cours.

Au titre de 2013, je vous propose de ratifier un crédit de paiement de **500 000 €** au titre de l'autorisation de programme de 2009.

➢ ***Collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val***

Un programme de travaux en six tranches a été prévu sur la période 2003-2012.

Les trois premières concernant l'isolation des façades et la restructuration de la chaufferie sont terminées.

En ce qui concerne, la restructuration des bâtiments externat et internat, les travaux ont commencé aux vacances de Toussaint pour une livraison partielle du niveau R + 3 du bâtiment externat début mai.

➢ ***Collège Jean Rostand à Valence d'Agen***

Les trois tranches programmées sont terminées.

******

Compte tenu de toutes ces précisions, je vous propose pour notre programme prévisionnel d'investissement :

- au titre de la phase 2011-2012 une augmentation de l'autorisation de programme de **2 670 000 €** pour le collège du Pays de Serres à Lauzerte,

- avec la ratification d'un crédit de paiement global de **960 000 €** correspondant à :

* Collège Jean de Prades à Castelsarrasin..... 130 000 €
* Collège Jean Lacaze à Grisolles..... 200 000 €
* Collège du Pays de Serres à Lauzerte..... 130 000 €
* Collège Olympe de Gouges à Montauban..... 500 000 €

b. Collège Jean Lacaze à Grisolles

L'Assemblée départementale a voté, lors de la décision modificative n° 1 de 2010, une autorisation de programme de 1 080 000 € TTC pour la restructuration des bâtiments demi-pension et Alti.

Le bâtiment Alti a été mis en service à la rentrée de septembre 2012.

Quant à la restructuration de la demi-pension, les travaux démarreront aux vacances de février pour une livraison pour la rentrée.

c. Construction d'un collège à Verdun-sur-Garonne

Face aux perspectives de croissance de nos effectifs collégiens, je vous rappelle que lors de la décision modificative n° 1 de 2012, nous avons décidé de construire un 18ème collège en Haute Qualité Environnementale -HQE- sur la commune de Verdun-Sur-Garonne.

Dès que le choix du terrain sera validé, nous pourrons procéder au lancement d'un appel d'offres pour le choix d'un programmiste qui aura en charge l'élaboration du Programme Technique Détaillé.

Le dossier d'appel d'offres sera composé des pièces suivantes :

1 plan de situation,
1 plan de masse,
1 fiche de renseignements concernant le terrain,
1 Programme Technique Détaillé.

Lors de la décision modificative n° 2, nous vous proposerons de valider le Programme Technique Détaillé.

3. Equipements

a. Equipement mobilier

(article 21841 – sous-fonction 221)

Autorisation de programme 2013..... **560 000 €**
avec l'échéancier suivant en crédits de paiement :
- BP 2013 : 360 000 €
- BP 2014 : 200 000 €

Crédits de paiement inscrits au BP 2013.....**460 000 €**
- au titre de l'AP 2012 : 100 000 €
- au titre de l'AP 2013 : 360 000 €

L'autorisation de programme globale 2013 de **560 000 €** se décompose ainsi :

- **1er équipement scolaire : 510 000 €**

Cette rubrique concerne des acquisitions d'équipements mobiliers ou matériels divers destinées à des structures neuves ou restructurées dans le cadre du programme prévisionnel d'investissement et des divers programmes annuels de travaux.

Au titre de 2013 seront concernés :

<u>dans le cadre du Programme Prévisionnel d'Investissement</u> :

Collège T. Despeyrous à Beaumont de Lomagne : équipement dans le cadre de la restructuration du bâtiment externat (3ème étage) – 2ème tranche : **100 000 €**

Collège J. de Prades à Castelsarrasin : aménagement de l'ancien internat -3ème tranche : **30 000 €**

Collège du Pays de Serres à Lauzerte : équipement dans le cadre de la restructuration du bâtiment administratif (bureau Principal, secrétariat, salle des personnels) -2ème tranche : **50 000 €**

Collège Olympe de Gouges à Montauban : équipement dans le cadre de l'aménagement du bâtiment administratif -1ère tranche : **100 000 €**

Collège Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val : équipement dans le cadre de la restructuration du bâtiment externat (rez-de-chaussée et R+3, atelier en sous sol) -2ème tranche : **100 000 €**

<u>dans le cadre du programme annuel de travaux d'entretien</u> :

Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise : renouvellement du mobilier de deux salles de classe -2ème tranche : **10 000 €**

Collège Jean Jaurès à Montauban : achat de mobilier pour trois salles de sciences : **90 000 €**

Collège François Mitterrand à Moissac : renouvellement du mobilier de deux salles de technologie : **10 000 €**

Collège Jean Rostand à Valence d'Agen : achat de mobilier pour la deuxième salle d'arts plastiques et renouvellement du mobilier de la salle des personnels : **20 000 €**

- **Complément et renouvellement d'équipement mobilier : 50 000 €**

Cette politique permet de compléter, ou renouveler, l'équipement des collèges. Il est précisé que la liste exhaustive des besoins, dressée par ordre de priorité, est sollicitée auprès des chefs d'établissement et arbitrée en concertation avec eux. Les commandes par collège sont ensuite établies par le service Education qui acquitte les factures correspondantes.

b. Subventions attribuées aux collèges pour leurs dépenses d'équipement
(article 20431 – sous-fonction 221)

Autorisation de programme 2013.....**15 000 €**
Crédits de paiement inscrits au BP 2013.....**15 000 €**

Cette autorisation de programme de **15 000 €** est allouée au titre des subventions versées dans le cadre de la politique du fonds commun des services d'hébergement.

Sont examinées dans le cadre de cette rubrique les demandes d'aide financière des établissements à l'achat de matériels ou d'équipements divers destinés à l'hébergement. La participation du Conseil Général peut varier **dans une fourchette de 25 à 50 % du montant total**.

La procédure en vigueur confère délégation à la Commission Permanente pour l'examen de ces demandes, c'est-à-dire la décision d'attribution ou de non attribution d'une subvention et la détermination du taux de participation, le cas échéant.

c. Equipements spécifiques

- **Matériel et outillage technique**
(article 2157 – sous-fonction 221)

Autorisation de programme 2013..... **143 000 €**

Crédits de paiement inscrits au BP 2013.....**163 000 €**
- au titre de l'AP 2012 : 20 000 €
- au titre de l'AP 2013 : 143000 €

L'autorisation de programme globale 2013 de **143 000 €** se décompose ainsi :

<u>matériel divers</u> pour **45 000 €**

C*ollège F. Mitterrand à Moissac:* achat de matériel dans le cadre du programme prévisionnel d'investissement pour la mise aux normes du bâtiment segpa « partie atelier cuisine et fleurs» : **40 000 €**

Imprévus : **5 000 €**

matériel de cuisine pour **98 000 €**

Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise : remplacement du lave-vaisselle : **37 000 €**

Collège Olympe de Gouges à Montauban : achat d'une cellule de refroidissement : **8 000 €**

Collège Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val : Achat d'une armoire réfrigérée : **4 000 €**

Collège Jean Rostand à Valence d'Agen : achat d'une armoire froide et remplacement du lave-vaisselle : **41 000 €**

Imprévus : **8 000 €**

- **Acquisition de matériel innovant**
(article 21574 – sous-fonction 221)

Autorisation de programme 2013..... **32 000 €**
Crédits de paiement inscrits au BP 2013..... **32 000 €**

Dans le cadre du développement des nouvelles technologies d'information et de communication pour l'éducation (NTICE), nous avons prévu de doter les établissements de certains matériels (vidéo-projecteur, tableau blanc inter-actif, balado-diffusion...) sur le même principe que la politique du complément et renouvellement de l'équipement.

A cet effet, je vous propose d'adopter une autorisation de programme de **32 000 €** avec inscription des crédits de paiements en 2013.

Matériel de téléphonie
(article 2185 – sous-fonction 221)

Autorisation de programme 2013..... **18 000 €**
Crédits de paiement inscrits au BP 2013..... **18 000 €**

- *Collège Jean de Prades à Castelsarrasin :* remplacement du standard téléphonique : **8 000 €**

- *Collège Pierre Darasse à Caussade :* remplacement du standard téléphonique : **10 000 €**

4. Autres investissements

a. Frais d'études divers

(article 20316 – sous-fonction 221)

Autorisation de programme 2013..... **1 000 €**
Crédits de paiement inscrits au BP 2013.....**1 000 €**

b. Frais d'insertion

(article 2033 – sous-fonction 221)

Autorisation de programme 2013..... **18 000 €**
Crédits de paiement inscrits au BP 2013..... **18 000 €**

c. Frais d'honoraires

(article 213122 – sous-fonction 221)

Autorisation de programme 2013..... **25 000 €**
Crédits de paiement inscrits au BP 2013..... **25 000 €**

En conclusion, je vous demande de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de la politique départementale en matière de collèges au titre de l'exercice 2013.

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

− Approuve la politique départementale suivante pour 2013 :

I - FONCTIONNEMENT

Collèges publics

− Approuve la répartition ci-annexée entre les 17 collèges publics de la dotation de fonctionnement 2012-2013 d'un montant de 2 334 618 € revalorisée lors de la DM1 de 2012 en fonction des variables définies en annexe ;

Collège privés

Rappelle que la délibération de l'Assemblée du 15 novembre 2012 formalisée par une convention, a fixé les nouveaux critères de calcul de la « part matériel » et « part personnel » ;

Dotation de fonctionnement : « Part matériel »

Approuve la répartition ci-annexé entre les 8 collèges privés sous contrat d'association de la dotation de fonctionnement 2012-2013, d'un montant de 627 851€ ;

Dotation « part personnel »

Approuve la répartition ci annexée entre les 8 collèges privés d'une enveloppe globale de 624 993 € ;

Précise que conformément à la convention 2012/2013/2014, les sommes susvisées seront versées en deux fois (60 % au plus tard le 31 mai, le solde avant le 15 juillet) ;

Actions partenariales des collèges

Actions partenariales des projets d'établissement des collèges

(Cf crédits ratifiés)

Sections et classes sportives

(Cf crédits ratifiés)

Dotations complémentaires

Accorde les subventions suivantes :

. 40 000 € au collège Manuel Azaña à Montauban et 22 000 € au collège Vercingétorix à Montech pour acheminer les élèves vers les installations sportives ;

. 13 000 € au collège François Mitterand à Moissac et 65 000 € collège Jean Lacaze à Grisolles pour des frais occasionnés par le différentiel repas ;
. 15 000 € à la Cité scolaire de Moissac pour la participation aux frais d'Assurance de l'ensemble immobilier ;

Entretien et petites réparations dans les collèges

- Approuve les enveloppes financières proposées pour un montant global de 60 500 € (cf crédits ratifiés) ;

Opérations spécifiques

Locations mobilières et frais d'installation

- Approuve une enveloppe financière globale de 90 000 € (cf crédits ratifiés) ;

Appels d'offres liés aux programmes de travaux

- Approuve une enveloppe globale de 13 900 € (cf crédits ratifiés) ;

II – TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION POUR L'ENSEIGNEMENT (TICE)

- Approuve une enveloppe financière globale de 30 000 € (cf crédits ratifiés) ;

III – INVESTISSEMENT

Travaux annuels

Travaux dans les cours des collèges propriété du Département

Autorisation de programme 2013..... 155 000 €

dont :

Collège Jean Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre :
. aménagement du parking – 1ère phase : 50 000 €

Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise :
. réfection des terrasses avec mise en place de végétaux : 25 000 €

Collège Vercingétorix à Montech :
. aménagement de la cour : 40 000 €

Collège Jean Honoré Fragonard à Nègrepelisse :
. réfection des espaces verts de la cour avec mise en place de végétaux : 40 000€

Travaux dans les cours des collèges mis à disposition du Département

Autorisation de programme 2013..... 100 000 €

dont :

Collège Jean Lacaze à Grisolles :
. Mise en place d'un portail accès livraison : 9 000 €
. Réaménagement de l'entrée du personnel : 12 000 €
Collège du Pays de Serres à Lauzerte :
. Réfection des deux cours : 67 000 €
. Mise en place d'une haie : 5 000 €

Collège Ingres à Montauban :
. Création d'un réseau eau pluvial : 7 000 €

Programmes annuels de travaux dans les collèges propriété du Département

Autorisation de programme globale 2013….....310 000 €

dont :

Programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations :	123 000 €
Programme annuel de travaux à thèmes :	178 000 €
Interventions urgentes :	5 000 €
Études et travaux divers :	4 000 €

Programmes annuels de travaux dans les collèges reçus à disposition

Autorisation de programme globale 2013.....1 148 000 €

dont :

Programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations :	247 000 €
Programme annuel de travaux à thèmes :	873 000 €
Interventions urgentes :	20 000 €
Études et travaux divers :	8 000 €

Travaux pluriannuels dans les bâtiments

Construction, extension et restructuration des collèges publics : PPI 2003-2012 (cf annexe 11)

Donne acte à Monsieur le Président de sa communication relative aux tranches réalisées et aux opérations en cours, collège par collège dans le cadre du PPI 2003-2012 soit 52 opérations dont :

. 36 terminées
. 8 en cours
. 8 restent à lancer

Précise concernant la construction d'un collège à Verdun-sur-Garonne, que le programme technique détaillé sera présenté lors de l'examen de la DM2 ;

Collège du Pays de Serres à Lauzerte

Décide de réaménager l'entrée principale et de réhabilier les cours ;

Approuve à cet effet l'augmentation de l'autorisation de programme 2011 de 2 670 000 € ;

Équipements

a) Équipement mobilier

Autorisation de programme 2013 ….....560 000 €

dont :

1er équipement scolaire.....510 000 €

Dans le cadre du PPI :

Collège T. Despeyrous à Beaumont de Lomagne : 100 000 €
Collège J.-de-Prades à Castelsarrasin : 30 000 €
Collège du Pays de Serres à Lauzerte : 50 000 €
Collège Olympe de Gouges à Montauban : 100 000 €
Collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val : 100 000 €

dans le cadre du programme annuel de travaux d'entretien :

Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise : 10 000 €
Collège Jean Jaurès à Montauban : 90 000 €
Collège François Mitterand à Moissac : 10 000 €
Collège Jean Rostand à Valence d'Agen : 20 000 €

Complément et renouvellement d'équipement mobilier …..... 50 000 €

b) Subventions attribuées aux collèges pour leurs dépenses d'équipement

Autorisation de programme 2013 ….....15 000 €

c) Équipements spécifiques

Matériel et outillage technique

Autorisation de programme 2013.....143 000 €

dont :

matériel divers …..... 45 000 €

Collège F. Mitterrand à Moissac : 40 000 €
Imprévus : 5 000 €

matériel de cuisine …..... 88 000 €

Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise : 37 000 €
Collège Olympe de Gouges à Montauban : 8 000 €
Collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val : 4 000 €
Collège Jean Rostand à Valence d'Agen : 41 000 €
Imprévus : 8 000 €
Acquisition de matériel innovant

Décide de doter les établissements de certains matériels (vidéo-projecteur, tableau blanc inter-actif, balado-diffusion), dans le cadre du développement des nouvelles technologies d'information et de communication pour l'éducation (NTICE) ;

Adopte à cet effet une autorisation de programme de 32 000 € ;

Matériel de téléphonie

Autorisation de programme 2013..... 18 000 €

Collège Jean de Prades à Castelsarrasin : 8 000 €
Collège Pierre Darasse à Caussade : 10 000 €

Autres investissements

Frais d'études divers

Autorisation de programme 2013.....1 000 €

Frais d'insertion

Autorisation de programme 2013.....18 000 €

Frais d'honoraires

Autorisation de programme 2013.....25 000 €

V – CRÉDITS DE PAIEMENT

Ratifie les crédits de paiement suivants :

A – <u>FONCTIONNEMENT</u>

Article 60631 – sous-fonction 221
Produits d'entretien EMOES..... **2 500 €**

Article 6135 – sous-fonction 221
Locations mobilières ..... **85 000 €**

Article 61521 – sous-fonction 221
Entretien des terrains, parcs et jardins.....**4 000 €**

Article 61522 – sous-fonction 221
Entretien et réparations de biens immobiliers..... **50 000 €**

Article 61558 – sous-fonction 221
Entretien et réparations de biens mobiliers .....**4 000 €**

Article 6156 – sous-fonction 221
Contrat de maintenance sur ENT..... **20 000 €**

Article 617 – sous-fonction 221
Études et recherches..... **500 €**

Article 6188 – sous-fonction 221
Autres frais divers.....**5 000 €**

Article 6218 – sous-fonction 221
Prestataires extérieurs des sections et classes sportives des collèges.....**14 975 €**

Article 6228 – sous-fonction 221
Frais d'honoraires..... **10 000 €**

Article 6231 – sous-fonction 221
Annonces et insertions.....**3 000 €**

Article 6236 – sous-fonction 221
Catalogues, imprimés et publications.....**400 €**

Article 6288 – sous-fonction 221

Professeurs des sections et classes sportives des collèges.....**20 025 €**

Article 65511 – sous-fonction 221
Dotation de fonctionnement des collèges publics.....**2 334 618 €**

Article 655111 – sous-fonction 221
Dotation de fonctionnement collèges et segpa..... **140 000 €**

Article 655112 – sous-fonction 221
Activités éducatives, sportives et culturelles des projets
d'établissements des collèges publics .....**111 274 €**

Article 655113 – sous-fonction 221
Fonctionnement des sections et classes sportives des collèges .....**32 750 €**

Article 655114 – sous-fonction 221
Dotation de fonctionnement de la Cité Scolaire de Moissac.....**15 000 €**

Article 65512 – sous-fonction 221
Dotation de fonctionnement « part matériel » des collèges privés ..... **627 851 €**

Article 655124 – sous-fonction 221
Dotation « part personnel » des collèges privés ..... **624 993 €**

Article 6568 – sous-fonction 221
Participation Région ENT ..... **10 000 €**

B – <u>INVESTISSEMENT</u>

Article 20316 – sous-fonction 221
Frais d'études divers ..... **1 000 €**
avec une autorisation de programme 2013 de 1 000 €

Article 2033 – sous-fonction 221
Frais d'insertion .....**18 000 €**
avec une autorisation de programme 2013 de 18 000 €

Article 20431 – sous-fonction 221
Subventions attribuées aux collèges pour leurs dépenses
d'équipement (fonds commun d'hébergement) .....**15 000 €**
avec une autorisation de programme 2013 de 15 000 €

Article 2157 – sous-fonction 221
Matériel et outillage technique..... **163 000 €**
avec une autorisation de programme 2013 de 143 000 €

Article 21574 – sous-fonction 221
Acquisition de matériel innovant.....**32 000 €**
avec une autorisation de programme 2013 de 32 000 €

Article 213122 – sous-fonction 221
Frais honoraires..... **25 000 €**
avec une autorisation de programme 2013 de 25 000 €

Article 21841 – sous-fonction 221
Dépenses d'équipement pour les collèges publics.....**460 000 €**
(1er équipement scolaire et complément et renouvellement
de l'équipement)
avec une autorisation de programme 2013 de 560 000 €

Article 2185 – sous-fonction 221
Matériel de téléphonie..... **18 000 €**
avec une autorisation de programme 2013 de 18 000 €

Article 23122 – sous-fonction 221
Travaux dans les cours des collèges propriété du département.....**125 000 €**
avec une autorisation de programme 2013 de 155 000 €

Article 231312 – sous-fonction 221
Programmes annuels de travaux dans les collèges propriété
du Département ..... **310 000 €**
avec une autorisation de programme 2013 de 310 000 €

Article 231722 – sous-fonction 221
Travaux dans les cours des collèges mis à disposition.....**80 000 €**
avec une autorisation de programme 2013 de 100 000 €

Article 2317312 – sous-fonction 221
Programmes annuels de travaux dans les collèges reçus
à disposition.....**1 128 000 €**
avec une autorisation de programme 2013 de 1 148 000 €

Article 2382 – sous-fonction 221
* Programme prévisionnel d'investissement 2003-2012.....**960 000 €**
- avec une augmentation de l'autorisation de programme 2011 de 2 670 000 €
(collège Pays de Serres à Lauzerte)
Collège Jean Honoré Fragonard à Nègrepelisse.....**100 000 €**

- Donne délégation à la Commission Permanente pour :

. se prononcer sur les dépenses à imputer :

Article 20431 – sous-fonction 221
Subventions attribuées aux collèges pour leurs dépenses d'équipement (fonds commun d'hébergement).

Article 231312, 2317312 et 61522– sous-fonction 221
Travaux de grosses réparations aux collèges, interventions urgentes et rénovation des logements de fonction.

Article 20432 – sous-fonction 221
Subventions aux collèges privés pour travaux de sécurité

Autorise Monsieur le Président à :

signer les marchés propres à la collectivité relatifs à l'environnement numérique de travail (ENT2) et permettre à la Région en qualité de « coordonnateur » de signer les marchés communs au groupement,

signer des conventions relative à l'environnement numérique de travail (ENT2),

solliciter les subventions pour ce projet ENT auprès de l'Etat et de l'Europe et autoriser la Région à solliciter les subventions pour les marchés communs au groupement,

signer l'avenant avec le Conseil Régional concernant la participation du Département aux frais d'assurance de la cité scolaire de Moissac.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

ANNEXE 1

CG 13/2ème/III-01an1

FONCTIONNEMENT

TOTAL DE 56,07 MILLIONS D'EUROS DEPUIS 1986

NATURE DES DÉPENSES	MONTANT TOTAL	DONT ANNÉE 2012
Participation aux dépenses de fonctionnement des collèges publics	37 658 646 €	2 132 412 €
Participation aux dépenses de fonctionnement « part matériel » et « part personnel » des collèges privés sous contrat d'association	11 677 507 €	1 112 350 €
Actions partenariales des projets d'établissement des collèges	2 832 200 €	150 000 €
Collège au cinéma (depuis 1991)	707 400 €	0 €
Dépenses d'entretien dans les collèges (Interventions urgentes – depuis 1994)	620 955 €	75 260 €
Entretien et réparation matériel et outillage (frais abonnement collèges ADSL)	287 800 €	0 €
Dotation de fonctionnement collèges et segpa (depuis 1996)	514 200 €	89 000 €
Participation aux frais d'assurance des collèges inclus dans les cités scolaires, part personnel	218 300 €	13 000 €
Autres fournitures et petits équipements (depuis 1999)	315 155 €	46 616 €
Autres prestations de service (depuis 2000)	1 241 730 €	143 417 €
TOTAL	**56 073 893 €**	**3 762 055 €**

ANNEXE 10

COLLEGES RECUS A DISPOSITION DU DEPARTEMENT
Programme Annuel de Travaux à Thèmes

(Sécurité-Hygiène, Demi-pensions Internats, Chaufferies, Accessibilité aux handicapés, Entretien des logements de fonction des personnels de l'Etat, Maintenance du clos et du couvert)

———

PROGRAMME 2013

A – SECURITÉ-HYGIÈNE

Collège Théodore Despeyrous à Beaumont de Lomagne
Mise en place d'un garde corps sur cour basse..... **7 000 €**

Collège Flamens à Castelsarrasin
Réfection de l'escalier de secours "bâtiment central"..... **10 000 €**
Réfection de l'escalier de secours "bâtiment maternelle"..... **8 000 €**
Réfection des sanitaires extérieurs garçons..... **15 000 €**
Remplacement de la centrale d'alarme incendie..... **15 000 €**

Collège Jean de Prades à Castelsarrasin
Réfection des sanitaires extérieurs filles -2ème et dernière tranche..... **38 000 €**
Aménagement des vestiaires pour les agents..... **50 000 €**

Collège Ingres à Montauban
Remplacement de portes coupe-feu -2ème et dernière tranche ..... **15 000 €**

Collège Olympe de Gouges à Montauban
Réfection des sanitaires filles -2ème et dernière tranche..... **45 000 €**

Collège Jean Rostand à Valence d'Agen
Réfection des réseaux eau chaude sanitaire dans les locaux de la demi-pension ..... **25 000 €**

Total..... 228 000 €

B – DEMI-PENSIONS – INTERNAT

Collège Jean Jaurès à Montauban
Remplacement des menuiseries local plonge..... **6 000 €**
Rénovation du sous-sol en cuisine..... **18 000 €**

Collège Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val
Réfection des peintures des cuisines..... **25 000 €**
Isolation et climatisation de la préparation froide..... **18 000 €**

Total..... 67 000 €

C – CHAUFFERIES

Collège Jean Jaurès à Montauban
Remplacement des deux chaudières..... **70 000 €**

Total..... 70 000 €

D – ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS

Collège Jean Jaurès à Montauban
Création de rampes d'accès handicapés..... **11 000 €**

Collège Olympe de Gouges à Montauban
Création de rampes d'accès handicapés..... **5 000 €**

Total..... 16 000 €

E – LOGEMENTS DE FONCTION

Collège Théodore Despeyrous à Beaumont de Lomagne
Réfection des logements de fonction..... **20 000 €**

Collège Flamens à Castelsarrasin
Remplacement des menuiseries extérieures du logement du gestionnaire..... **15 000 €**

Collège Jean de Prades à Castelsarrasin
Réfection du logement du Principal-Adjoint -2ème et dernière tranche..... **15 000 €**

Collège Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val
Réfection d'un logement de fonction..... **19 000 €**
Remplacement de menuiseries de deux logements.....**20 000 €**

Imprévus.....**15 000 €**

Total..... 104 000 €

F – CLOS ET COUVERT

Collège Flamens à Castelsarrasin
Remplacement des menuiseries extérieures du couloir central..... **50 000 €**
Remplacement des translucides sur préau..... **20 000 €**
Réfection de toitures -2ème tranche..... **40 000 €**

Collège Pierre Darasse à Caussade
Remplacement des menuiseries zone demi-pension et technologie..... **40 000 €**
Réfection de la toiture "bâtiment vie scolaire".....**10 000 €**

Collège Ingres à Montauban
Réfection des toitures -3ème tranche..... **100 000 €**

Collège Jean Jaurès à Montauban
Rénovation des volets roulants "bâtiment 82".....**65 000 €**
Rénovation des toitures -3ème tranche.....**55 000 €**

Collège Jean Rostand à Valence d'Agen
Mise en place de stores "salle 2"..... **8 000 €**

Total..... 388 000 €

TOTAL : 873 000 €

Le Président,

ANNEXE 11

CG 13/2ème/III-01an11

PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT 2003-2012
TABLEAU RECAPITULATIF APRES REAJUSTEMENT BP 2013

ANNEES COLLEGES		2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	TOTAUX
T. Despeyrous Beaumont de Lomagne	I	560 000 € A+E (1ère)	1 327 226 € A+E (2ème)	890 000 € DP (1ère)	750 000 € E (1ère)	600 000 € DP (2ème)	-	100 000 € CH	800 000 € E (2ème)	360 000 € P	**5 387 226 €**
	II	560 000 € Soldé	1 327 226 € Soldé	890 000 € Soldé	750 000 € Soldé	569 829 €	-	69 252 €	4 542 €	-	
Flamens Castelsarrasin	I	-	84 881 € SA	-	-	201 643 € DP	-	-	-	-	**286 524 €**
	II	-	84 881 € Soldé	-	-	201 643 € Soldé	-	-	-	-	
J. de Prades Castelsarrasin	I	-	120 584 € CH	-	-	155 800 € E+T+S	-	1 890 000 € E	-	-	**2 166 384 €**
	II	-	120 584 € Soldé	-	-	155 800 € Soldé	-	110 853 €	-	-	
Pierre Darasse Caussade	I	379 000 € I	440 000 € C	767 907 € A+E (1ère)	500 000 € E (2ème)	458 527 € E (3ème)	801 510 € S	-	-	-	**3 346 944 €**
	II	379 000 € Soldé	440 000 € Soldé	767 907 € Soldé	500 000 € Soldé	426 567 €	399 946 €	-	-	-	
Jean Lacaze Grisolles	I	- -	- -	371 749 € E (1ère)	447 749 € E (2ème)+C	500 000 € A	- -	- -	200 000 € P	- -	**1 519 498 €**
	II	-	-	371 749 € Soldé	447 749 € Soldé	475 000 €	-	-	-	-	
J.J. Rousseau Labastide St Pierre	I	456 702 € DP	-	207 803 € SA	-	-	-	-	-	-	**664 505 €**
	II	456 702 € Soldé	-	207 803 € Soldé	-	-	-	-	-	-	
A. Perbosc Lafrançaise	I	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**NEANT**
P. de Serres Lauzerte	I	- -	- -	459 800 € E (1ère)	310 000 € E (2ème)	490 000 € E (3ème)	203 000 € E (4ème)	250 000 € A	- -	3 100 000 € E+DP	**4 812 800 €**
	II	-	-	459 800 € Soldé	310 000 € Soldé	490 000 € Soldé	70 415 €	-	-	-	
ANNEES COLLEGES		2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	TOTAUX
	I	-	-	-	-	-	-	-	420 000 €	800 000 €	

F. Mitterrand Moissac									CH + S	F	**1 220 000 €**
	II								8 629 €		
Ingres Montauban	I	-	-	-	-	-	243 000 € DP	-	-	-	**243 000 €**
	II	-	-	-	-	-	237 913 €	-	-	-	
J. Jaurès Montauban	I	- -	- -	- -	- -	929 701 € E	- -	- -	- -	532 000 € N (*)	**1 461 701 €**
	II	-	-	-	-	902 729 €	-	-	-	-	
O. de Gouges Montauban	I	912 000 € DP+C	- -	910 000 € E (1ère)	792 000 € S	1 746 316 € E (2ème)	- -	850 000 € E (3ème)	850 000 € A+E (4ème)	670 000 € E (5ème)	**6 730 316 €**
	II	912 000 € Soldé	-	910 000 € Soldé	792 000 € Soldé	1 652 976 €	-	- 661 €	-	-	
J.H Fragonard Nègrepelisse	I	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**NEANT**
Pierre Bayrou St Antonin	I	88 110 € F (1ère)	213 988 € CH+F (2ème)	-	-	144 723 € F (3ème)	485 999 € E (1ère)	-	960 000 € E (2ème)+DP	240 000 € I	**2 132 820 €**
	II	88 110 € Soldé	213 988 € Soldé	-	-	144 723 € Soldé	471 494 €	-	-	-	
J. Rostand Valence Agen	I	166 000 € DP	120 584 € CH	-	-	-	364 998 € C+DP	-	-	-	**651 582 €**
	II	166 000 € Soldé	120 584 € Soldé	-	-	-	346 800 €	-	-	-	
TOTAUX	**AP**	**#VALEUR !**	**#VALEUR !**	**#VALEUR !**	**#VALEUR !**	**#VALEUR !**	**#VALEUR !**	**#VALEUR !**	**#VALEUR !**	**#VALEUR !**	**#VALEUR !**

Nature des travaux

A = Administration
C = Couverture-Etanchéité
CH = Chaufferie
DP = Bâtiment demi-pension
E = Externat
F = Façade
I = Bâtiment internat
N = Bâtiment neuf
P = Parking et cours
SA = Sanitaires
S = Bâtiment Segpa
T = Bâtiment Technologie

Légende

I = Programme
II = Point financier à ce jour

Réalisé
En cours
Non réalisé

(*) En fonction de l'évolution des effectifs lors de la prochaine rentrée, nous étudierons la nécessité de cette opération

Le Président,

ANNEXE 2

CG 13/2ème/III-01an2

INVESTISSEMENT

TOTAL DE 107,72 MILLIONS D'EUROS DEPUIS 1986

I – Equipement : un total de **8,65 millions d'euros** depuis 1986

Nature des Dépenses	Montant total	Dont année 2012
1er Equipement scolaire	5 267 000 €	341 000 €
Complément et renouvellement de l'Equipement Scolaire	1 168 000 €	50 000 €
Equipement audiovisuel (de 1989 à 1992)	61 000 €	0 €
Matériel et outillage technique	1 140 600 €	153 000 €
Acquisition de matériel innovant	57 000 €	32 000 €
Informatisation administrative des collèges et acquisition de matériel informatique (de 1987 à 2007)	263 000 €	0 €
Renouvellement des équipements informatiques des classes de technologie -plan quinquennal- (de 1997 à 2001)	114 300 €	0 €
Fonds Commun d'Hébergement (depuis 1987)	462 211 €	12 672 €
Equipement des salles de technologie dont : - Subvention pour le développement de cet enseignement : 22,90 K€ - Aide à l'implantation de classes de technologie : 64,80 K€ - Réseau départemental de technologie : 21,30 K€	109 000 €	0 €
Acquisition de matériel roulant (année 2003)	16 300 €	0 €
TOTAL	**8 658 411 €**	**588 672 €**

II – Travaux : un total de **99,07 millions d'euros** depuis 1986

Nature des Dépenses	Montant total	Dont année 2012
Programmes annuels de travaux dans les collèges publics :		
- Programme annuel des travaux d'entretien et de grosses réparations	4 616 363 €	199 158 €
- Programme annuel de travaux à thèmes (sécurité-hygiène, chauffage, restauration, accessibilité aux handicapés, entretien des logements de fonction des personnels, études et travaux divers, travaux de câblages, maintenance du clos et du couvert)	8 111 155 €	837 413 €
- Aménagement de terrains	420 231 €	46 035 €
- Mise en conformité des machines outils et équipements de travail	244 000 €	0 €
- Interventions urgentes	1 838 370 €	49 000 €
Gros travaux de construction, d'extension ou de restructuration dans les collèges	79 253 500 €	130 000 €
Grosses opérations d'investissement dans les collèges (Segpa Azaña à Montauban)	1 829 400 €	0 €
Etudes : construction et restructuration collèges (depuis 2003)	2 553 120 €	64 620 €
Acquisition de bâtiments modulaires	210 000 €	210 000 €
TOTAL	**99 076 139 €**	**1 536 226 €**

ANNEXE 3

CRITÈRES DOTATION DE FONCTIONNEMENT

DES COLLÈGES PUBLICS

CRITERES	BASE 2011 / 2012	BASE 2012 / 2013
Surfaces bâties, le m²	2,95 €	3,00 €
Surfaces non bâties, le m²	0,35 €	0,35 €
Viabilisation	N - 2 x 1 %	N - 2 x 1,5 %
Contrats de maintenance	Communiqués par Collèges	
Forfait élève enseignement général	57,00 €	58,00 €
Forfait élève enseignement technique	77,00 €	78,00 €

Le Président,

ANNEXE 4

CG 13/2ème/III-01an4

RÉPARTITION DE LA DOTATION
DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS

ANNÉE 2012 / 2013

COLLÈGES	DOTATION 2013
BEAUMONT DE LOMAGNE Théodore Despeyrous	104 045 €
CASTELSARRASIN Pierre Flamens	109 006 €
CASTELSARRASIN Jean de Prades	105 000 €
CAUSSADE Pierre Darasse	237 771 €
GRISOLLES Jean Lacaze	100 405 €
LABASTIDE SAINT PIERRE Jean-Jacques Rousseau	110 945 €
LAFRANCAISE Antonin Perbosc	111 602 €
LAUZERTE Pays de Serres	101 530 €
MOISSAC François Mitterrand	155 735 €
MONTAUBAN Manuel Azaña	155 505 €
MONTAUBAN Ingres	213 935 €
MONTAUBAN Jean Jaurès	116 186 €
MONTAUBAN Olympe de Gouges	190 699 €
MONTECH Vercingétorix	124 373 €
NÈGREPELISSE Jean Honoré Fragonard	124 843 €
SAINT ANTONIN NOBLE VAL Pierre Bayrou	94 928 €
VALENCE D'AGEN Jean Rostand	178 110 €
TOTAL	**2 334 618 €**

Le Président,

ANNEXE 5

CG 13/2ème/III-01an5

RÉPARTITION DE LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT « PART MATÉRIEL » DES COLLÈGES PRIVÉS

ANNÉE 2013

COLLÈGES	EFFECTIFS			MONTANT DOTATION 2012/2013
	2011/2012	2012/2013	Différence	
BEAUMONT DE LOMAGNE Saint Joseph	250	250	0	**65 401 €**
CAUSSADE Saint Antoine	274	288	14	**74 606 €**
DURFORT LACAPELETTE Saint Roch	68	68	0	**20 589 €**
MOISSAC Jeanne d'Arc	354	383	29	**97 617 €**
MONTAIGU DE QUERCY Sainte Agnès	54	48	-6	**14 534 €**
MONTAUBAN Institut Familial	638	656	18	**163 745 €**
MONTAUBAN Notre Dame	384	396	12	**100 766 €**
MONTAUBAN Saint Théodard	297	354	57	**90 593 €**
TOTAL	**2 319**	**2 443**	**124**	**627 851 €**

Le Président,

ANNEXE 6

CG 13/2ème/III-01an6

DOTATION « PART PERSONNEL »
DES COLLÈGES PRIVÉS

ANNÉE 2013

COLLÈGES	EFFECTIFS			MONTANT FORFAIT ANNUEL 2012/2013
	2011/2012	2012/2013	Différence	
BEAUMONT DE LOMAGNE Saint Joseph	250	250	0	**65 103 €**
CAUSSADE Saint Antoine	274	288	14	**74 266 €**
DURFORT LACAPELETTE Saint Roch	68	68	0	**20 496 €**
MOISSAC Jeanne d'Arc	354	383	29	**97 173 €**
MONTAIGU DE QUERCY Sainte Agnès	54	48	-6	**14 467 €**
MONTAUBAN Institut Familial	638	656	18	**163 000 €**
MONTAUBAN Notre Dame	384	396	12	**100 308 €**
MONTAUBAN Saint Théodard	297	354	57	**90 180 €**
TOTAL	**2 319**	**2 443**	**124**	**624 993 €**

Le Président,

ANNEXE 7

COLLEGES PROPRIETE DU DEPARTEMENT

Programme Annuel de Travaux d'Entretien et de Grosses Réparations

———

PROGRAMME 2013

Collège Jean Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre
Rénovation du bardage extérieur bois..... **7 000 €**
Création d'un local de stockage..... **20 000 €**
Rénovation des couloirs du 1er étage -2ème tranche.....**17 000 €**
Rénovation de la verrière du hall d'accueil..... **35 000 €**
Remplacement des dalles de faux plafonds –3ème tranche.....**15 000 €**

Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise
Réfection de 2 salles de cours -2ème tranche..... **17 000 €**

Collège Manuel Azaña à Montauban
Pose de stores intérieurs dans l'administration..... **12 000 €**

TOTAL : 123 000 €

Le Président,

ANNEXE 8

COLLEGES PROPRIETE DU DEPARTEMENT
Programme Annuel de Travaux à Thèmes

(Sécurité-Hygiène, Demi-pensions Internats, Chaufferies, Accessibilité aux handicapés, Entretien des logements de fonction des personnels de l'Etat, Maintenance du clos et du couvert)

———

PROGRAMME 2013

A – SECURITE-HYGIENE

Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre
Mise aux normes des armoires électriques..... **14 000 €**

Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise
Sécurisation du portail avec pose d'un interphone..... **10 000 €**
Extension et reconditionnement de l'alarme incendie..... **25 000 €**

Collège Vercingétorix à Montech
Création de deux locaux de stockage pour les agents d'entretien.....**15 000 €**

Collège Jean Honoré Fragonard à Négrepelisse
Rénovation des sanitaires extérieurs filles -2ème et dernière tranche..... **25 000 €**

Total..... 89 000 €

B – DEMI-PENSIONS – INTERNAT

Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre
Remplacement des compresseurs des deux chambres froides..... **8 000 €**
Réfection des sols de la salle des commensaux..... **7 000 €**

Total..... 15 000 €

C – CHAUFFERIES: NEANT

D – ACCESSIBILITÉ HANDICAPES : NEANT

E – LOGEMENTS DE FONCTION

Imprévus..... **7 000 €**

Total..... 7 000 €

F– CLOS ET COUVERT

Collège Jean Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre
Remplacement de la porte d'entrée (accès fournisseur)..... **5 000 €**

Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise
Réfection des planches de rives..... **20 000 €**

Collège Manuel Azaña à Montauban
Remplacement de volets roulants à la Segpa -2ème et dernière tranche.....**25 000 €**

Collège Jean Honoré Fragonard à Nègrepelisse
Mise en place de stores -4ème et dernière tranche..... **17 000 €**

Total..... 67 000 €

TOTAL : 178 000 €

Le Président,

ANNEXE 9

COLLEGES RECUS A DISPOSITION DU DEPARTEMENT

Programme Annuel de Travaux d'Entretien et de Grosses Réparations

____

PROGRAMME 2013

Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin
Réfection du Centre de Documentation et d'Information..... **20 000 €**
Peinture des couloirs et revêtement de sol
1er et 2ème étage bâtiment Côté Canal..... **25 000 €**
Réfection escalier central et hall d'entrée..... **20 000 €**
Réfection d'une salle de technologie..... **12 000 €**

Collège Pierre Darasse à Caussade
Enlèvement de la serre.....**7 000 €**
Rénovation du bâtiment technologie -2ème et dernière tranche.....**30 000 €**

Collège François Mitterrand à Moissac
Réaménagement des salles de technologie..... **15 000 €**

Collège Jean Jaurès à Montauban
Réfection de trois salles de sciences.....**75 000 €**

Collège Jean Rostand à Valence d'Agen
Rénovation de la salle des personnels..... **18 000 €**
Réfection de la 2ème salle d'arts plastiques.....**10 000 €**
Réfection des sols des cages d'escaliers.....**15 000 €**

TOTAL : 247 000 €

Le Président,